

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 11+3 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de Conseillers en exercice : 15

L'an deux mille vingt le 10 juillet à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 03 juillet 2020.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	<i>Procuration</i>	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	<i>Procuration</i>
GENDRE Valérie	<i>Procuration</i>	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS (pouvoir à Cindy ARLOT), Jean VEDRENNE (pouvoir à Gérard ROUMAT), Valérie GENDRE (procuration à Cécile GRASSET)

ABSENTS: Yoann MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2020-39 Demande de subvention FEC au Conseil Départemental pour l'adressage

Par délibération n°2018-32 du 25 avril 2018, le conseil municipal a décidé de la mise en place de l'adressage, repérage essentiel pour les services de secours et pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, sur l'ensemble de la commune.

Le coût de cette opération est estimé à 9 000 HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Dordogne pour la mise en œuvre de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention FEC (Fonds d'Equipement des Communes) de 40 % auprès du Conseil Départemental de la Dordogne et charge Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette demande.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 15 juillet 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 16 juillet 2020
Page 1 sur 1

